

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 10  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Janvier 1877.

## Chronique générale.

La Correspondance politique de Vienne, en général bien informée pour tout ce qui concerne l'Orient, prétend que la Porte aurait l'intention de lancer un manifeste à l'Europe, et que les plénipotentiaires y feraient opposition.

On voit que les nouvelles d'Autriche et d'Allemagne sont moins optimistes que celles de l'Agence Havas.

Nous ne savons donc encore rien de bien précis ; nous sommes réduits à interpréter le langage des organes étrangers, et nous devons attendre, pour bien connaître la situation de la Porte vis-à-vis de la conférence, que des nouvelles positives nous parviennent.

Nous n'avons de détails que sur les préparatifs de guerre.

Une dépêche particulière de la Défense annonce que les équipages de ponts de l'armée russe sont en ce moment concentrés au bord du Pruth, comme si le passage de cette rivière était imminent.

Ce bruit concorderait avec la nouvelle publiée il y a quelques jours que le général Ignatieff aurait reçu l'ordre de signifier en certain cas un ultimatum à la Porte. Un bâtiment de guerre se tient en ce moment à la disposition de l'ambassadeur russe pour lui permettre de quitter Constantinople au premier signal.

Au moment où va se décider la grave question de la paix ou de la guerre, nous devons dire quelques mots du rôle que joue à la conférence notre délégué, M. le comte de Chaudordy. Plusieurs dépêches nous ont montré que le représentant de la France avait pris une part assez active aux délibérations, avait mis en avant plusieurs propositions et s'était parfois fait l'intermédiaire des négociations engagées entre la conférence et le Divan.

Nous aurions préféré qu'on parlât moins du comte de Chaudordy, et par conséquent que les instructions de M. le duc Decazes lui eussent prescrit une attitude plus effacée.

Nous aurions préféré encore que la France ne fût pas représentée à cette conférence. Mieux valait, pour sa dignité, s'abstenir que de siéger dans un conseil européen où elle peut pas parler haut comme autrefois.

Par décret du Président de la République, en date du 5 janvier 1877, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur :

M. Pradelle, préfet de la Charente, a été nommé préfet du Cher, en remplacement de M. Degrand.

M. le baron Cotte, ancien préfet, a été nommé préfet du département du Finistère, en remplacement de M. Souvestre.

M. Emile Laurent, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, a été nommé préfet de la Manche, en remplacement de M. Buchoi.

M. Hendlé, préfet de l'Yonne, a été nommé préfet de Saône-et-Loire, en remplacement de M. le baron Sers.

M. Glaize, préfet de la Corrèze, a été nommé préfet de l'Allier, en remplacement de M. du Chevalard.

M. Jules Brun, maire de Blaye (Gironde), a été nommé préfet de la Charente, en remplacement de M. Pradelle, qui a été nommé préfet du Cher.

M. Marrot, membre du conseil général de la Charente, a été nommé préfet de la Corrèze, en remplacement de M. Glaize, qui a été nommé préfet de l'Allier.

M. Bertereau, préfet des Deux-Sèvres, a été nommé préfet de la Haute-Saône, en remplacement de M. Masin.

M. Mahias, préfet de l'Ariège, a été nommé préfet des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Bertereau, qui a été nommé préfet de la Haute-Saône.

M. Dophénioux, préfet de la Vendée, a été nommé préfet de l'Ariège, en remplacement de M. Mahias, qui a été nommé préfet des Deux-Sèvres.

M. Assiot, ancien sous-préfet, a été nommé préfet du Gers, en remplacement de M. de Valicourt.

M. Béchade, sous-préfet de Boulogne, a été nommé préfet de la Nièvre, en remplacement de M. Sébastiani.

M. Saissel-Schneider, ancien secrétaire-général, a été nommé préfet de la Vendée, en remplacement de M. Dophénioux, qui a été nommé préfet de l'Ariège.

M. Roussel, ancien préfet, a été nommé préfet de l'Yonne, en remplacement de M. Hendlé, qui a été nommé préfet de Saône-et-Loire.

Par de nouveaux décrets en date du 4 janvier courant, M. le maréchal-président de la République a accordé des grâces, commutations ou réductions de peine à 54 individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

La préparation du budget de l'exercice 1878 étant terminée, M. Léon Say saisira la Chambre des députés du projet de loi de finances dans une des premières séances de rentrée.

Le Bien public assure qu'en tête des réformes proposées par le ministre des finances figurera celle qui a trait au service postal ; la taxe d'affranchissement des lettres sera réduite à dix centimes pour Paris et vingt centimes pour les départements.

La plupart des députés de Paris vont convoquer leurs électeurs pour leur rendre compte de la façon dont ils ont rempli leur mandat. La série a commencé avant-hier soir par M. Allain-Targé, député du 19<sup>e</sup> arrondissement. M. Gambetta doit être entendu la semaine prochaine par ses électeurs de Belleville.

M. Floquet, député du 11<sup>e</sup> arrondissement, réunira demain ses électeurs dans une réunion privée.

Une amélioration des plus importantes va être introduite sur la ligne du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Tous les trains express ne mettront plus que douze heures pour faire le trajet de Paris à Marseille, tandis que, actuellement, le train rapide lui-même emploie seize heures.

Cette vitesse sera due à l'adoption de nouvelles locomotives que l'on construit actuellement dans les ateliers d'Oullins et de Paris.

Ces machines, au nombre de 60, sont beaucoup plus hautes que celles en usage aujourd'hui ; leurs roues motrices mesurent plus de 2 mètres de diamètre. Toutes les compagnies anglaises en ont actuellement à leur service, et les compagnies du Nord et d'Orléans, qui s'en servent depuis peu, trouvent qu'elles offrent une incontestable supériorité sur les autres, même comme solidité et sécurité.

C'est avec ce système de locomotive que l'on a organisé dernièrement en Amérique ces fameux trains-éclair qui ont tant fait parler d'eux et qui ont franchi en moyenne 400 à 120 kilomètres à l'heure, alors que les machines les plus communément employées en France maintenant ne peuvent effectuer qu'un maximum de 70 kilomètres.

La construction des soixante locomotives exigera au moins une année ; il ne faut donc pas espérer que ce soit avant 1878 que l'on puisse aller en douze heures de Marseille à Paris. Il est probable que l'on jouira tout à fait de cet avantage pendant l'Exposition universelle.

Le tribunal correctionnel de Melun a rendu son jugement dans l'affaire en diffamation intentée par M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo contre le gérant du *Republicain de Seine-et-Marne*.

Ce dernier a été condamné à 200 fr. d'amende, 150 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile, et à l'insertion du jugement dans quatre journaux du département.

On écrit de Marseille, 3 janvier :

« La première chambre civile a condamné la ville de Marseille à 4,000 fr. de dommages-intérêts envers un coiffeur maltraité et incarcéré en 1870, le 4 septembre.

» On a beaucoup ri aujourd'hui de la démonstration faite à un enterrement civil, celui du sieur Benjamin Blanc. Sur la tombe, une citoyenne a éprouvé le besoin de phraser, au grand ébahissement de 3,000 spectateurs.

Le Progrès de Lyon cite un fait assez décourageant pour les personnes que leur bon cœur engage à faire l'aumône. Le tribunal correctionnel de Lyon vient de condamner à 15 jours de prison un propriétaire d'Heyrieux qui, usant des immunités du jour de l'an, était venu en ville se livrer à la mendicité. Ce misérable possède un immeuble d'une valeur de 45,000 fr.

Le Courrier des Ardennes raconte qu'il y a huit jours deux amis allaient de par la campagne, en tilbury. Tout en causant et discutant, ils étaient arrivés à un passage à niveau qui traverse la voie du chemin de fer départemental de Carignan à Messempré, et qui est toujours ouvert. Leur conversation était tellement animée, qu'ils n'entendirent pas le bruit du train qui arrivait ; mais le cheval avait à peine mis le pied sur le premier rail qu'il fut effrayé par la locomotive et fit volte-face ; le véhicule fut retourné subitement et reçut le choc de la locomotive emmenant le train à toute vapeur.

Le tilbury fut broyé, réduit en morceaux, pendant que voyageurs et cheval étaient précipités à quelques mètres dans un fossé.

Le mécanicien, qui les avait aperçus et qui n'avait pu arrêter à temps la locomotive, stoppa à 200 mètres plus loin et se précipita, avec les employés du train, sur le lieu de l'accident. Quel fut leur étonnement en apercevant les voyageurs debout, se tâtant, se palpant et s'apercevant qu'ils n'avaient aucune blessure !

La locomotive du train a été plus endommagée que les victimes qu'elle a faites. Une de ses lanternes a été broyée, un tuyau de conduite d'eau a été percé, un robinet a été enlevé, et elle-même est sortie du choc toute bossuée.

Quant au tilbury, il n'en est resté que des débris informes.

## Etranger.

L'armée russe du Sud.

D'après le *Czar*, l'empereur Alexandre aurait reçu du grand-duc Nicolas et du général Niepokojezcki des lettres sur l'état déplorable de l'armée du Sud, dont les cent vingt mille hommes sont décimés par la faim, les maladies, les privations de toutes les choses nécessaires. Les deux commandants terminent en disant que, si la guerre devait éclater en cette condition, ils supplieraient S. M. le czar de leur permettre de rester à l'armée sans commandements et comme simples soldats.

Une correspondance de Berlin, 4 janvier, annonce qu'une agitation tout à fait insolite règne en Allemagne depuis quelques jours.

Des agents secrets de la Turquie sont arrivés la semaine dernière à Berlin chargés, selon toute probabilité, d'une mission du gouvernement ottoman. M. de Bismark a eu avec ces envoyés plusieurs conférences successives.

Vienne, 6 janvier.

Les bruits d'après lesquels la conférence présenterait lundi à la Turquie un compromis sous forme d'ultimatum si la Sublime-Porte persiste dans son refus, sont pleinement confirmés par les rapports diplomatiques envoyés aujourd'hui par les plénipotentiaires à leurs cabinets respectifs.

Dans les cercles diplomatiques turcs on affirme que les dernières concessions que le sultan, d'accord avec le Divan, serait disposé à faire, sont : 1<sup>o</sup> acceptation d'un corps de gendarmerie internationale ; 2<sup>o</sup> constitution de la Roumanie en royaume indépendant et neutre.

(A Vienne, on considère la mise en circulation de ces bruits comme une manœuvre de Midhat-Pacha.)

La flotte anglaise est revenue ce matin à Besika-Bay.

Trieste, 6 janvier.

Les journaux polonais de Cracovie arrivés aujourd'hui ici annoncent qu'on cherche à couvrir de signatures dans certains districts de la Russie une adresse au czar demandant pour le peuple russe une constitution analogue à celle de l'empire ottoman.

On écrit de Königsberg, le 30 décembre, à la *Volkszeitung* de Berlin, que neuf soldats de la garnison ont dû être transportés à l'hô-

pital, à la suite d'exercices qui ont eu lieu par une température de 22 degrés au-dessous de zéro. Cent autres soldats et quelques officiers souffrent également de maux causés par le froid auquel ils ont été exposés pendant les exercices.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### ELECTIONS

DU DIMANCHE 6 JANVIER 1877.

#### Tribunal de Commerce.

Ont été élus au premier tour de scrutin :

Président :

M. LAMBERT-LESAGE

Juges :

MM. EUGÈNE LEMOINE,  
HENRI FRUGIER.

Juges suppléants :

MM. PROSPER REGNARD,  
COQUEBERT DE NEUVILLE.

#### Chambre consultative des Arts et Manufactures.

Ont été élus au premier tour de scrutin :

MM. LAMBERT-LESAGE,  
LOUIS CHIVERT,  
JULES MULOY,  
LOUIS DUVAU.

#### Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

Ont obtenu chacun 128 voix sur 128 votants :

MM. MAX RICHARD, d'Angers,  
MONTRIEUX, d'Angers,  
DOUÉ, de Cholet.

On annonce pour le présent mois l'ouverture de la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, avec gare provisoire à la Maitre-Ecole.

Mais comme on avait déjà annoncé cette ouverture pour le 15 décembre, il n'y a encore rien de certain.

#### L'AFFAIRE PHILIPPART.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« L'illustre Philippart, » président de la Compagnie de la Vendée et de vingt ou trente autres machines financières, vient d'être déclaré en faillite simultanément à Bruxelles et à Paris.

« Les sociétés dont il était l'âme, notamment la Banque franco-hollandaise, n'existent plus. — Le grand financier a déclaré formellement que tout était perdu, tout, jusqu'au dernier centime. La liquidation sera simple et facile, puisque le dividende sera représenté par zéro !

« Triste fin d'un rêve ambitieux ! Le marché français est jonché de ruines ; bien des familles voient leurs épargnes disparaître dans le gouffre immense creusé par l'audace irréfléchie du grand protecteur des petites Compagnies, enfin, ce qui est pis encore, le sens moral du pays est cruellement atteint par des tripotages dont il n'a point le secret, mais dont il devine les mystères que nous dévoilerons un jour ou l'autre.

« Que vont devenir, au milieu de ce gâchis financier, ceux de nos intérêts locaux dont, par une confiance sans nom, la charge avait été confiée à M. Philippart ? Ce spéculateur belge, qui représentait sur le marché de Paris bien des intérêts étrangers, qui était soutenu ostensiblement par un banquier prussien, M. Bleichroder, l'ami particulier, le confident de M. de Bismarck, n'est-il pas le président de la Compagnie de la Vendée, l'entrepreneur de la ligne de Tours à Montlagon ?

« Il est probable, certain même, que le gouvernement interviendra ; mais combien grande restera la responsabilité des ambitieux qui n'ont pas craint de donner à M. Philippart, un Belge, une large part d'influence dans nos affaires locales ? »

#### HISTOIRE ET AVENTURES DE JOSEPH RIVIERE, PRÉTENDU MUET ET PARALYTIQUE.

Voici les détails publiés par l'Union de l'Ouest, d'Angers, sur la curieuse histoire du « miraculé » de Marans, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

« Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de faire la lumière complète sur le fait

étrange que l'on a appelé « la guérison miraculeuse de Joseph Rivière, » et dont l'opinion publique s'est si justement émue. Depuis longtemps, nous étions renseignés sur les recherches actives et patientes qui se poursuivaient pour retrouver ce personnage disparu subitement ; nous savions qu'elles ont commencé dès la première heure, sur l'initiative des autorités compétentes, et qu'elles ont continué sans se laisser distraire ni par les fausses indications, ni par la curiosité indiscrète et questionneuse des uns, ni par l'enthousiasme des autres, ni par les racontars ineptes et les calomnieuses insinuations du Travailleur.

« Il nous aurait donc été facile de parler plus tôt et de livrer à la publicité tout ce que nous savions, si cette révélation prématurée n'avait dû entraver l'action de la justice, au moment d'atteindre le but, c'est-à-dire la prise de Joseph Rivière.

« Arrêté samedi dernier à Chazé-sur-Argos, Joseph Rivière est sous les verrous. Nous sommes ainsi dégagés de toute réserve, et nous venons déclarer au public, impatient comme nous, qu'en toute cette affaire, il y a non pas un miracle de guérison, mais la plus prodigieuse imposture qui se soit jamais vue peut-être dans les annales de la supercherie humaine, et qui ne peut s'expliquer que par une effroyable énergie de volonté, appliquée tout entière à la duperie et au mensonge.

« En deux mots, voici les faits :

« Pendant près de 24 ans, dans une quinzaine de communes et plus de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Loire-Inférieure, de la Sarthe, d'Eure-et-Loire, des centaines d'habitants ont vu, ont connu un mendiant vagabond, que l'on appelait LE MUET. Pour tous, il était sourd-muet et complètement paralysé du côté gauche. Dans les premiers temps de ses visites périodiques, beaucoup de personnes méfiantes firent de nombreuses expériences pour constater la réalité des infirmités de cet homme. Jamais on ne put le prendre en défaut. On piquait le membre paralysé, il ne bougeait pas ; on lançait sur lui une voiture au galop, il laissait venir sans broncher. Bref, ni la gendarmerie, ni les médecins, personne n'a jamais été à même de soupçonner dans Joseph Rivière des infirmités simulées.

« On le voyait venir à Marans, plusieurs fois chaque année. Il inspirait la pitié ; sa tenue était celle d'un homme paisible, sa figure était sympathique ; les bonnes âmes ne manquaient pas dans ce pays ; on l'accueillait partout avec bonté.

« Cette année, il séjourna deux mois à Marans. Il y était au mois de septembre 1876, quand s'organisa le pèlerinage des Angevins pour Lourdes. Joseph Rivière parla d'accompagner les pèlerins, désir qu'il avait déjà manifesté en arrivant au mois de juillet, voulant, disait-il, achever sa guérison commencée à Pontmain. Grâce à la charité qu'il sollicita, il réunit l'argent nécessaire à son voyage, et trouva même un compagnon généreux qui le porta sur ses épaules pour aller d'une voiture à l'autre.

« Il partit donc, le 24 septembre, affectant les mêmes infirmités, ayant de plus au pied gauche une plaie purulente de 2 à 3 centimètres de largeur sur autant de profondeur, pour laquelle il avait reçu, à Marans, les soins les plus assidus d'une personne expérimentée. Avec lui parlaient quinze habitants du pays qui le connaissaient très-bien, et qui ne l'ont pas perdu de vue jusqu'à la grotte de Lourdes.

« Le 29 septembre, il revenait à Marans, reconnu de tous les habitants. Il n'avait plus trace d'infirmités ; il parlait, entendait, marchait comme tout le monde ; sa plaie était complètement fermée et cicatrisée. C'était merveilleux. On lui fit fête. Quoi de plus naturel ? Cependant, il ne fit pas bonne impression sur tout le monde. Quelques-uns trouvaient qu'il parlait beaucoup et qu'il racontait des histoires qui ne s'accordaient guère. On ajoute que le maire de Marans, désireux de connaître toute la vie de cet homme, lui avait assigné un rendez-vous pour le questionner à fond. Le rendez-vous était fixé au 3 octobre. Le 2, Joseph Rivière disparut, et depuis lors on ne le revit plus à Marans.

« Quelques jours se passèrent. On s'inquiéta de « miraculé » de Marans, comme l'on disait. Les suppositions allaient leur train. Où était Joseph Rivière ? Il était à la Trappe, disaient les uns. On l'a assassiné pour le dépouiller de son argent, disaient les autres. On l'a fait disparaître, insinuaient les esprits forts, afin de n'avoir pas à subir une

enquête qui prouverait que la guérison n'est pas complète. Rien de tout cela n'était vrai. Joseph Rivière était parti spontanément ; il voyageait. Où ? Pourquoi ? C'est affaire à la justice de le savoir et de le faire connaître.

« Toujours est-il que, vers la fin de novembre, on était sur sa piste, et huit jours après on avait des renseignements précis. Joseph Rivière était dans la Loire-Inférieure, cheminant, suivant sa coutume, de contrée en contrée. Le 30 décembre, il était revenu de Varadés à Chazé-sur-Argos, et annonçait dans une auberge son intention d'aller à Marans, le lendemain, assister à la grande messe. Mais le lendemain, à cinq heures du matin, la gendarmerie l'appréhendait et le conduisait à Segré. En présence du magistrat instructeur, il n'a pas hésité à faire l'aveu complet de son imposture prolongée.

« Reste à expliquer, maintenant, comment et pourquoi il a joué, pendant si longtemps, ce métier de dupeur. Comment a-t-il pu, sans se trahir durant 24 ans, soutenir le rôle pénible qu'il avait choisi ? A quelle fin ? Voilà le problème que la justice devra éclaircir.

« Pour nous, il nous a paru que, sans plus attendre, c'était un devoir de démasquer l'imposture, afin de dégager la bonne foi publique, si indignement trompée de toutes les manières par un misérable. »

L'Etoile publie également, sous toutes réserves, des renseignements dans le même sens. Ce journal dit que Rivière, qui a avoué n'avoir jamais été ni sourd-muet, ni paralysé, a été condamné déjà douze fois.

Poitiers. — Le malheureux dont nous avons annoncé l'entrée à l'hospice, à la suite d'un accès d'aliénation mentale, s'est tué jeudi soir, malgré la camisole de force que l'on avait été obligé de lui mettre.

#### On lit dans le Journal de la Vienne :

« Nous avons annoncé il y a deux jours que les nommés Bouton et Massé, condamnés à mort par la cour d'assises de la Charente-Inférieure, avaient comparu devant la cour d'appel de Poitiers, pour assister à l'enterrement des lettres de grâce qui commuaient leur peine en celle de la réclusion perpétuelle pour l'un et des travaux forcés à perpétuité pour l'autre.

« On nous rapporte au sujet de Massé un fait dont la gravité nous oblige à ne le donner que sous les plus expresses réserves : Massé, le triste héros de l'île d'Oleron, aurait, dans le trajet de Saintes à Poitiers, raconté aux gendarmes qui l'escortaient certaine petite espièglerie de ses voyages lointains pendant qu'il servait dans la marine de l'Etat, qui aurait prétendu aux crimes qui lui ont mérité la peine de mort devant les assises de la Charente-Inférieure, son pays natal ; il aurait tout bonnement, d'après son aveu, tué d'un coup de pelle, en 1873, lorsqu'il subissait la peine de trois ans de travaux publics pour indiscipline, un gardien qui le gênait, et ce qu'il trouvait plaisant, c'est qu'un de ses compagnons, innocent du fait, aurait été faussement accusé, condamné et fusillé. Une instruction, croyons-nous, est commencée sur ces indications, et nous tiendrons nos lecteurs au courant des faits qu'elle ne manquera pas d'éclaircir. S'il en était ainsi, celui qui a échappé à l'échafaud pourrait bien ne pas trouver grâce devant les chassepots. »

#### Nantes. — On lit dans l'Union bretonne :

Depuis quelques jours circulait à notre Bourse un bruit auquel nous nous refusons de croire.

On disait que, faute de matières premières, nos industries de raffineries de sucres étaient sur le point d'arrêter leur travail.

Le fait est malheureusement vrai ; cependant tout devait, ce nous semble, concourir à conjurer ce que nous ne pouvons qu'appeler un désastre pour notre ville, dont le principal commerce réside dans l'industrie sucrière.

Faute donc de matières premières, les raffineries réduisent leur travail ; la raffinerie Emile Etienne arrête complètement le sien.

Quelque temps que puisse durer cet arrêt, c'est un précédent des plus fâcheux et des plus inquiétants. Cette situation doit se prolonger jusqu'à ce que la marchandise première soit assez abondante pour permettre

aux raffineries de reprendre leur marche habituelle, et Dieu sait quand ce stock sera assez sérieux.

Du reste, on annonce que les raffineries de Paris sont condamnées, elles aussi, à cesser, d'ici à très-peu de temps, tout travail.

Ce qui constitue, en réalité, une crise très-grave.

En présence de cette situation si considérable, de ce chômage industriel fatal à tous points de vue, et au commerce et à la classe ouvrière, notre région a un intérêt puissant à tourner les yeux du côté des sucres de betterave, et à seconder les efforts que tentent en ce moment un groupe important d'agriculteurs, de négociants, d'industriels de notre contrée.

Nantes. — Le Phare de la Loire, parlant des résultats du concours pour l'admission aux places d'agents-voyers surnuméraires, a cité les succès obtenus par trois élèves de l'Ecole professionnelle. Pour compléter ces renseignements, nous dirons que le second des admis est un élève du pensionnat des Frères, rue de Bel-Air.

M. Henri Lassaygues qui, vu sa jeunesse, avait été obligé de solliciter une dispense d'âge, a été classé le second des vingt-et-un concurrents ; il avait même obtenu exactement le même nombre de points que M. J. Barthélemy, le premier sur la liste.

M. Lassaygues était le seul élève présent par les Frères, qui préparaient pour la première fois à ces sortes d'examens.

#### Nous lisons dans l'Espérance de Nantes :

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'une fortune assez importante dont vient d'hériter un enfant abandonné à l'hospice de Dinan.

Nous avons recueilli au sujet de cette nouvelle des détails circonstanciés.

Le 18 avril 1860, un enfant âgé de trois jours fut déposé, à 3 heures 1/2 du matin, sur le seuil de l'hospice de Dinan et recueilli par les religieuses.

Les vêtements qui le couvraient, et dont plusieurs étaient garnis de dentelle, attestaient qu'il appartenait à des parents aisés ; il portait comme signes de reconnaissance une médaille et une breloque en argent, ayant pour emblèmes la Foi, l'Espérance et la Charité.

M. Chermat, en ce moment homme de confiance à la sous-préfecture, fut son parrain. On lui donna les noms de Parfait-Louis Kervallon. Jusqu'à l'âge de 42 ans, il vécut de la vie des enfants abandonnés.

Le 16 juillet 1872, deux Messieurs vinrent à Dinan avec l'intention de prendre des renseignements sur cet enfant. Ils se mirent en rapport avec l'estimable M. Gaultier, greffier du tribunal de simple police, qui les aida dans leurs recherches.

Kervallon fut trouvé à Plouer, chez les époux Ec..., qu'il servait comme père. Il était dans la plus triste situation, à peine vêtu, malade. Sa santé réclamant les secours d'un médecin, il fut confié à M. le docteur Tostivint, qui, durant plusieurs mois, prodigua des soins. Il vécut de la vie de famille chez M. Gaultier, puis entra comme interne au collège de Dinan.

En octobre 1875, il fut envoyé au lycée de Rennes.

Enfin, à Pâques 1876, il fut appelé à Derval (Loire-Inférieure), où résidait son bienfaiteur, qui lui fit donner des leçons particulières.

Ce bienfaiteur est mort le 16 décembre dernier, après avoir institué comme légataire universel le jeune Kervallon, auquel il laissait une fortune de 300,000 francs environ, en immeubles et capitaux.

Ce jeune homme ne pourra ni vendre ni aliéner ces biens avant l'âge de 25 ans.

M. Gonnard, ancien huissier à la Cour d'appel de Rennes, agent central de la Société des auteurs et compositeurs de musique, a été nommé exécuteur testamentaire.

Depuis la naissance de cet enfant, M. Gonnard ne l'a pas perdu de vue. C'est à M. Gonnard, aidé de M. Gaultier, qu'il doit l'heureuse transition qui s'est opérée dans son existence.

#### État civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1876.

#### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Emile-Auguste Erehol, place de la Gare. — Augustine Davin, rue...



